

Combattons la pollution !
le 23 et 24.11.2013 Ouest France:

Port-Boyer

Opération ramassage de déchets dans le ruisseau des Sourdes

La Fédération des amis de l'Erdre (FAE) organise un chantier bénévole de nettoyage du ruisseau des Sourdes et de rives de l'Erdre samedi 30, toute la matinée. « **Un dernier coup de pouce pour la biodiversité avant l'hiver** », commente Clément Amour, animateur nature auprès de la FAE. Cette association créée en 1990 œuvre pour la protection et la valorisation de l'Erdre et de ses zones humides. Elle organise régulièrement des sorties de découverte des écosystèmes des bords de l'Erdre et des chantiers bénévoles de restauration des milieux humides avec arrachage de plantes invasives, ramassage de déchets, construction d'abris pour la faune.

Les déchets seront ramassés au niveau du ruisseau des Sourdes, au Port-Boyer, bordé d'un espace semi-naturel d'un hectare et qui se jette dans l'Erdre au niveau d'une zone de marais. « **Ce site accueillant pour la faune et la flore subit des pressions, dont la pollution par les déchets** », ajoute Clément Amour. Papiers de bonbons, bouteilles, mais



La Fédération des amis de l'Erdre œuvre depuis plus de vingt ans pour préserver la biodiversité.

aussi scooter, pneu de tracteur... Un maximum de personnes sont invitées à ramasser ces déchets pour préserver cet écosystème fréquenté par la loutre, les tritons et même d'une héronnière de 30 couples... La FAE a également choisi le site du ruisseau des Sourdes pour mettre en

place un sentier de découverte naturaliste, dans le cadre de Nantes, capitale verte de l'Europe 2013. Celui-ci sera installé en janvier 2014.

Samedi 30 novembre, chantier de nettoyage de 9 h 30 à 12 h, au Port-Boyer.

EN VILLE



PO

Ils sont venus à bout de la jussie

Simon Prévost médiateur de rivière est intervenu récemment avec des bénévoles sur les bords de l'Erdre, sur le site d'une frayère à brochet. Leur mission était d'éradiquer la jussie, plante aquatique particulièrement invasive. « **En l'absence de consommateurs herbivores ou de maladies et régulateurs naturels, elle se développe sous la forme d'herbiers aquatiques très dense immergés ou émergés** », souligne le médiateur.

Lutte contre la Jussie,
le 28.11.2013 Presse Océan:



80 rue du Port Boyer - 44300 NANTES

06.32.69.28.21 / 02.40.49.68.51

contact@fdamiserdre.fr

federation-amis-erdre.over-blog.com

Cercle Aviron Nantais, le 27.11.2013 Presse Océan:

AVIRON. A l'étroit dans sa base, le Cercle de l'Aviron de Nantes a besoin de pousser les murs

Le CA Nantes doit négocier un virage

Numéro 1 des clubs français cette saison, le CA Nantes espère désormais pousser les murs pour équilibrer ses comptes et donner vie à ses projets.

Presse Océan : Comment devient-on le n°1 des clubs ?

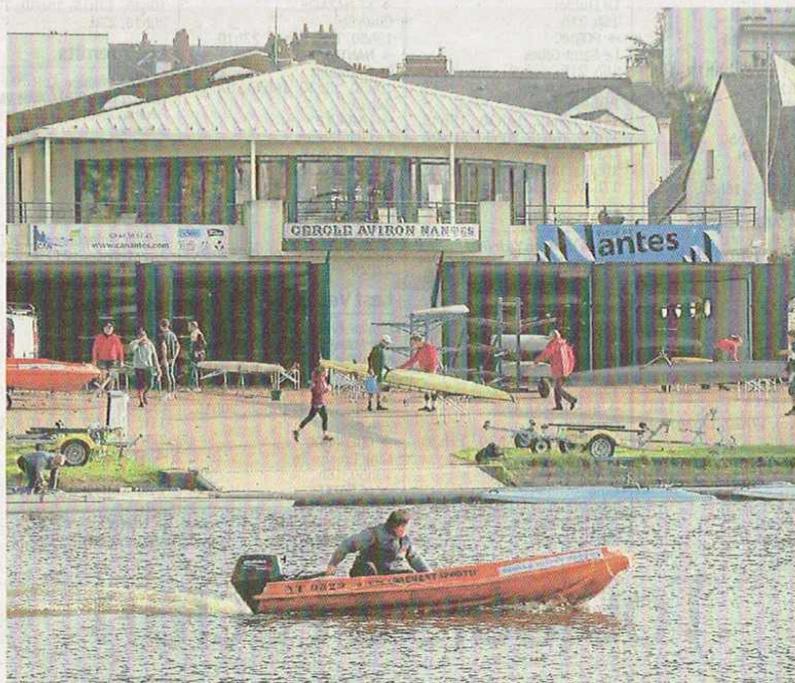
Bernard Coupé (président du Cercle de l'Aviron de Nantes) : « 80 % des points du classement proviennent des résultats sportifs, il y a aussi des points qui sont attribués par les internationaux du club et d'autres sont dus au nombre de licences ainsi qu'à l'école d'aviron. »

Et il y a un record à la clé ?

« Sur la dernière décennie Grenoble a dû être 8 fois 1^{er} et nous deux fois mais cette année nous avons crevé le plafond avec 602 points. »

Difficile de faire mieux ?

« En 2012, on avait fait 59 médailles sur l'ensemble des championnats de France toutes catégories confondues, cette année on en a fait 79. Mais, à mon avis, on a encore une marge de progression si on arrive à faire sortir des individualités fortes pour entrer dans le



La base du CA Nantes est désormais trop exiguë pour accueillir près de 2 400 pratiquants. Photo OJLT

collectif France où on ne vit que sur les valeurs sûres que sont Guillaume Raineau et Marie Le Nepvou. »

Et au plan infrastructures ?

« Un projet d'extension de la base a été remis à la Ville de Nantes, propriétaire des bâtiments construits en 1987. À l'époque on était 450 pratiquants, aujourd'hui on

est 2 338... c'est la crise du logement. Et vue la surpopulation, on va avoir des problèmes de sécurité. D'autre part on arrive à boucler l'exercice 2013 à l'équilibre (un budget autour de 500 000 €, N.D.L.R.) mais si on veut se maintenir au niveau où on est, voire se développer, il faut qu'on attire d'autres populations.

Des entreprises qui puissent nous aider à financer l'école de sport du club. Mais pour cela, il faut leur proposer des prestations de qualité. »

On parle aussi d'un projet fédéral à Nantes ?

« Oui, ce projet aurait pour objectif de développer le pôle espoir et le pôle France en leur donnant une conno-

tation féminine. Lyon accueillerait les poids légers, Nancy les lourds et Nantes les filles. Avec l'université, le développement du CREPS, le projet scolaire (1 531 rameurs au CAN) et les trois gros clubs nantais (CAN, UNA et Léo Lagrange), on est dans une filière complète qui peut permettre l'accès au très haut niveau. »

Où pourrait-il s'implanter ?

« Il nous faut trouver la collectivité qui va porter ce projet fédéral. Ça peut être la commune de La Chapelle-sur-Erdre si c'est à Port-Barbe, la commune de Nantes si c'est à Nantes ou la communauté urbaine dans un cadre plus élargi. »

Quelle est l'échéance ?

« L'idéal ce serait que les projets soient bien engagés avant la fin de l'olympiade parce qu'actuellement on souffre. Le pôle est trop petit. Il ne peut pas accueillir un stage de l'équipe de France. Pourtant l'effectif n'est que de 16 personnes, à Lyon ils sont 35... Quant au CA Nantes, grâce au produit que nous avons mis en place, le Défi Loire, nous sommes visibles et cela nous permet de capter des partenaires privés. Maintenant il faut qu'on prenne un virage. »

Recueilli par OJL Terrien

Rowing club Sucé, le 28.11.2013 Presse Océan:

SUCÉ-SUR-ERDRE

L'aviron repart sur une nouvelle base

L'Aviron rowing club peut de nouveau voir l'avenir en grand, grâce à la nouvelle base nautique.

Le nombre d'adhérents est en augmentation (80 contre 56 l'an passé) suite à une année précédente en baisse à cause des conditions d'accueil rendues difficiles par le chantier de la nouvelle base de la Papi-nière.

Malgré tout, le club a démarré une section sportive compétition pour les jeunes et



Le club d'aviron participera au prochain Téléthon. Photo PO

participé à de nombreux événements sportifs la saison passée. L'actualité immédiate, c'est le Téléthon 2013.

Le club ouvrira ses portes pour des découvertes de l'aviron indoor (essai de l'ergomètre, plus communément appelé rameur, chaque kilomètre effectué correspondra à un don de 2 €) de l'aviron à l'anglaise en yolottes, bateau à 4 rameurs et 1 barreur, et de l'aviron à la vénitienne, sur des gondoles. Il ne s'agira pas de promenades, mais de véritables initiations.

aviron.rowing.club.suceen@orange.fr

Championnat Voile, le 28.11.2013 Presse Océan:

Voile : championnat de ligue Optimist disputé



La base nautique de Mazerolles est idéale pour de nombreuses régates.

Récemment avait lieu la dernière Ligue Optimist avant la pause hivernale, organisée par l'ASPTT. 68 Optimist s'étaient donné rendez-vous sur la plaine de Mazerolles. Vannetais, Sablais et Orléannais étaient présents. Les participants ont navigué dans de bonnes conditions de vent et un ciel couvert, ce qui a permis de faire un nombre de manches

satisfaisant. Les jeunes régatiers ont bravé le froid, par une température proche de 5°. À noter qu'un concurrent a dessalé dès le début de la compétition mais a tenu à régater jusqu'au bout ! Les abandons dus au froid sont arrivés surtout sur la dernière manche minime et benjamine. À l'issue de la compétition, le comité de course a félicité les naviga-

teurs en herbe (ou mousses) pour le bon déroulement de la régata, avec un seul rappel individuel sur les 7 départs donnés (3 manches pour les benjamins, 4 pour les minimes).

Lors de la régata régionale, organisée par le SNO à Carquefou, (dernière étape du Championnat Atlantique 2013) Yoann Lebot, ASPTT, a obtenu un podium.

Conférence des acteurs de l'Erdre, le 25.11.2013 Presse Océan:

CARQUEFOU

La reconquête de l'Erdre

Le syndicat mixte Edenn, présidé par Gilbert Galliot, a réuni des acteurs de l'Erdre. L'Entente pour le développement de l'Erdre Naturelle et Navigable existe depuis 1990 et intervient sur l'harmonisation des pratiques nautiques et la préservation des paysages.

En 2008, le territoire du syndicat s'agrandit jusqu'à la source de l'Erdre, dans le Maine-et-Loire. Elle assure l'animation de tout le bassin versant et s'attelle à améliorer la qualité de l'eau et des milieux.

L'Edenn a invité Guy Pustelnik, directeur d'Épidor (Bassin de la Dordogne) à témoi-

gner des réalisations sur ce territoire.

Pour l'Edenn, aujourd'hui les agriculteurs autour de l'Erdre « savent retourner les contraintes imposées aux agriculteurs en avantages pour l'environnement. »

L'Edenn accompagne les agriculteurs dans l'optimisation des pratiques, établit des diagnostics, dialogue avec eux, valorise ce qui est bien fait et énumère des propositions.

Des premiers travaux de nettoyage ont été réalisés dans les marais de l'Erdre et une phase d'étude commence sur l'étang de Vioreau intégré à l'Edenn.

Zones humides, le 9.11.2013 Presse Océan:

VAY

Les zones humides en question



Les agriculteurs de Vay restent vigilants sur le zonage des terres humides.

Le conseil municipal s'est prononcé sur plusieurs projets en cours. Les élus ont voté un accord de principe aux propositions de l'école du Bois-Viaud sur les horaires d'aménagement du temps scolaire pour la rentrée prochaine. À propos du parc éolien de la vallée du Don, autorisation a été donnée au maire pour signer la convention « chemins et

câblage » avec la société Sorgenia qui en assurera l'exploitation. Certaines craintes ont été exprimées sur la finalisation de ce projet, initié il y a treize ans. La commune de Marsac, également concernée par le futur parc, bloquant toujours les accords avec le concessionnaire.

Un avis favorable est donné au Schéma d'aménagement

et de gestion des eaux (SAGE Vilaine), « sous réserve d'une attention particulière sur le zonage des terres humides afin de maintenir le tissu économique agricole de la commune ».

Différentes interrogations sur les conséquences de cet inventaire en cours sur la viabilité de certaines exploitations ont motivé cette remarque.

Rives de l'Erdre : le maire va rencontrer le ministre de l'écologie

« Nous n'en pouvons plus d'attendre, voilà bientôt sept ans en décembre, que la loi, élargissant aux piétons la servitude de marchepied sur les rives des cours et plans d'eau domaniaux, soit enfin appliquée à l'Erdre domaniale », déclare le collectif L'Erdre pour tous dans un communiqué.

Le rassemblement militant du 29 septembre semblait avoir fait avancer un peu les revendications dudit collectif. À La Chapelle, le propriétaire de la Poterie affirma alors publiquement accepter d'ouvrir ses rives aux petits groupes de piétons. Quinze jours plus tard, il rétablissait la clôture.

« Humiliés et ridiculisés »

« Plus grave encore : non sans avoir au préalable dressé une contravention de grande voirie, transmise au tribunal administratif par le préfet, et muni d'une délégation du conseil général (gestionnaire du cours d'eau), le maire de cette commune a fait procéder à la destruction, par les services municipaux, d'un barrage illégal érigé par les propriétaires du Meslier, au moins trois fois. La dernière destruction a eu lieu le 15 octobre sous la protection de la Gendarmerie nationale. Deux jours après, le barrage était rétabli ! »

Les militants, les élus, et les services de l'État avec eux, se sentent « humiliés et ridiculisés par des personnes qui refusent obstinément d'appliquer une loi de la République. C'est



Le 15 octobre dernier, sous la protection de la Gendarmerie nationale et avec l'aval du préfet le barrage illégal (amas de bois) du Meslier était détruit par les services municipaux de La Chapelle, mais reconstruit 48 heures plus tard.

intolérable, scandaleux et inadmissible. Ne serions-nous pas tous égaux devant la loi ? »

Un test électoral

Le collectif organisera une manifestation dimanche 24 novembre. Mais auparavant il attend impatiemment les résultats de la délégation d'élus qui doit rencontrer le ministre de l'écologie Philippe Martin, mercredi 13 novembre, à Paris. Elle sera

constituée de Fabrice Roussel, maire de La Chapelle, de Michel Ménard, député de la circonscription, et de Germinal Peiro, député initiateur de la loi de décembre 2006.

« Il appartient au gouvernement d'exercer son autorité s'il veut vraiment faire appliquer cette loi. Nous allons également contacter tous les candidats aux élections municipales dans les quatre communes concernées : Sucé, Carquefou, La

Chapelle et Nantes. »

Il s'agit de tester leur volonté de faire appliquer la loi et d'en rendre compte à la population. « Avec le changement politique intervenu au printemps 2012, nous pensons qu'une loi initiée par un député socialiste, plébiscitée par des élus locaux socialistes, serait rapidement appliquée par le gouvernement qu'ils soutiennent », écrivait le collectif au ministre en juillet.

Rives de l'Erdre, le 14.11.2013 Presse Océan:

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

L'Erdre s'invite chez le ministre

Le député Michel Ménard et le maire de la Chapelle Fabrice Roussel ont rencontré hier le ministre de l'Écologie.

L'application de la servitude de marchepied sur les rives de l'Erdre était au cœur de cette rencontre avec Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : « Le ministre a rappelé que la préfecture devait continuer d'agir pour contraindre les propriétaires à retirer les branchages mis volontairement » pour empêcher les randonneurs de passer rapportant dans un communiqué les deux élus.

Un échange « satisfaisant à plus d'un titre » selon les deux élus

Cette question sera d'ailleurs abordée lors de la prochaine réunion en préfecture le 21 novembre prochain. « Concernant les obstacles patrimoniaux (murs...), le ministre s'est engagé à ce que des réunions de travail soient prochainement organisées entre son ministère et les services de la préfecture, afin de trouver des solutions concrètes permettant leur franchissement ». Cet



Le collectif Erdre pour tous organise régulièrement des marches au bord de l'Erdre. Photo archives PO

échange avec le ministre et son cabinet donc « satisfaisant à plus d'un titre » assurent Fabrice Roussel et Michel Ménard.

L'exemple de la Bretagne

Yves Piffard, du collectif « Erdre pour tous », pense que cette rencontre « va dans

le bon sens, mais on attend de voir des résultats. Les élus ont pu rappeler au ministre que La Loire-Atlantique n'est pas le seul département concerné, les préfets traînent les pieds ailleurs pour faire appliquer cette loi de 2006. Quant à la servitude du domaine public liée aux sites

classés, elle ne s'oppose pas à la servitude. En Bretagne, par exemple, la loi Littoral n'empêche pas le sentier de randonnée GR 34 de traverser des sites classés. »

Le collectif prévoit une nouvelle action dimanche 24 novembre.

Rives de l'Erdre : l'ultimatum des marcheurs

Erdre pour tous demande au préfet de démontrer d'ici fin janvier que le libre passage est vraiment applicable, comme il l'affirme.



Les obstacles enlevés par les riverains en septembre ou détruits par la commune en octobre sont reconstruits, ont constaté les marcheurs.

Dimanche matin, le collectif l'Erdre pour tous a réuni une centaine de personnes sur les rives de la rivière, à La Chapelle-sur-Erdre. Mais impossible de marcher librement. Un obstacle de branchages reconstruit d'un côté. Une barrière en bois toute neuve de l'autre. Et des propriétaires également présents pour bloquer toute intrusion.

Il n'y a eu aucun incident. Fin septembre, les riverains avaient laissé passer une délégation. Pas hier. « Le ministre de l'Écologie et le préfet assurent que la loi sur la servitude de marche-pied est applicable, mais ils ne font rien pour la faire appliquer », se désole Yves Piffard, porte-parole d'Erdre pour tous.

Le collectif pose un ultimatum : « D'ici fin janvier, nous voulons que la préfecture nous démontre que nous pouvons marcher librement sur 95 % des rives de l'Erdre, comme elle l'affirme. Par exemple en rendant possible une randonnée sous protection de la force publique, pour bien signifier aux

riverains de quel côté est la loi. » Sinon ? « Notre cible sera alors le gouvernement », prévient Guy Croupis, d'Erdre pour tous.

Le préfet propose la constitution d'un groupe de travail pour rédiger une charte d'usage de la servitude et trouver des solutions de franchissement aux obstacles patrimoniaux. « Il joue la montre, critique Yves Piffard. C'est grotesque, la négociation n'est plus possible. » Il aimerait surtout que les contraventions soient dressées pour obliger les propriétaires à lever les obstacles. Les procédures sont en cours devant le tribunal administratif, décision attendue en décembre.

Les riverains considèrent, eux, que « la servitude est peut-être applicable dans l'esprit, mais pas dans les faits, car elle fragilise les rives, observe Olivier de Boüard. Le tribunal doit trancher sur les contraventions de grande voirie. En attendant, on ne bouge pas ! »

Christophe JAUNET.

RIVES DE L'ERDRE : C'EST TOUJOURS BLOQUE

La Chapelle-sur-Erdre. Hier, le collectif Erdre pour tous n'a pu marcher. Les obstacles levés ont été reconstruits. Les riverains attendent que la justice tranche.



Pas d'incidents hier sur les rives de l'Erdre. Marcheurs et propriétaires ont discuté, constaté à nouveau leurs désaccords. Mais on sent bien que très vite la situation peut dégénérer.

Cette fois, on ne passe pas...

Un pas en avant, deux pas en arrière ! Le 29 septembre, les propriétaires-riverains des bords de l'Erdre avaient accepté le passage d'une délégation d'élus et de représentants du collectif Erdre pour tous. Les jours suivants, des marcheurs ont également pu librement cheminer. Mais hier, toujours à La Chapelle-sur-Erdre, c'était nient ! La porte s'est refermée. À la Poterie, la clôture enlevée en septembre a été remplacée par une barrière en bois toute neuve. Au Meslier, le « mur » de troncs et de branchages, détruit le 15 octobre par la Ville de La Chapelle, bloque à nouveau. Les 100 personnes mobilisées par Erdre pour tous n'ont pas pu marcher librement. *

« On ne va pas se fatiguer aujourd'hui ! Les riverains n'ont pas donné le feu vert pour accéder à la servitude. Pour l'instant, ils font toujours la loi... », fustige Yves Piffard, porte-parole d'Erdre pour tous. Les propriétaires campent également sur leurs terres pour empêcher toute intrusion. « On avait ouvert la dernière fois pour leur montrer que le passage n'est pas possible partout. Que les rives sont fragiles. Leur volonté n'est pas simplement d'ouvrir une servitude, mais de permettre un chemin de randonnée sur nos propriétés, avec un risque de surfréquentation des marcheurs et des VTT. Notre souci est de préserver le site », explique Olivier de Boüard et Denis Houssais. \$

Hier, il n'y a pas eu d'incident. « Je condamne les entraves des riverains. L'idée n'est pas de créer un sentier public », réagit Fabrice Roussel, maire de La Chapelle. Comme

la gendarmerie était absente, aucun constat d'obstruction à la loi n'a été dressé.

Ultimatum à fin janvier

Le collectif Erdre pour tous pose un ultimatum au préfet : démontrer concrètement, sur le terrain, d'ici fin janvier, que l'accès à 95 % des rives est librement autorisé. « Puisqu'il affirme que la servitude de marche-pied est applicable, qu'il le prouve, qu'il la fasse enfin respecter », observe Yves Piffard. Lire en page Nantes Métropole.

Les contraventions au tribunal

Fin août, la préfecture a transmis au tribunal administratif les constats d'obstructions volontaires à l'application de la servitude de marche-pied. Ces procédures ont été notifiées à quelques propriétaires chapelains, pour qu'ils puissent se défendre. Erdre pour tous croit savoir que le tribunal se prononcera courant décembre. Donc à ce jour, aucune contravention de grande voirie n'a été envoyée. Aucun propriétaire n'a reçu d'amende.

« Tant que le tribunal administratif n'aura pas tranché, on aura du mal à passer sur les rives », admet Yves Piffard. Les riverains confirment : « On attend que la justice passe. On ne bougera pas. » Avec tous les recours possibles, ça peut durer longtemps ! « Il ne faut pas se faire d'illusion, tempère Fabrice Roussel. Je ne pense pas que tous les riverains de Carquefou, Sucé et La Chapelle laisseront passer après la décision du tribunal administratif. »

Le maire de La Chapelle en appelle surtout à « une plus grande fermeté

de la préfecture vis-à-vis des propriétaires pour faire enlever les obstacles volontaires et régler vite le problème des obstacles patrimoniaux ».

Une charte d'usage mort-née ?

La préfecture a proposé jeudi la constitution d'un groupe de travail pour solutionner ce franchissement des obstacles patrimoniaux et rédiger une charte d'usage de la servitude. Elle suit en cela les recommandations du ministre de l'Écologie. Marcheurs et riverains reçoivent cette idée de façon perplexe, pour le moins.

« La préfecture joue la montre. On attend autre chose que l'écoute du ministre et les initiatives pourries de la préfecture. C'est grotesque de croire qu'on règlera les problèmes par la négociation, c'est impossible de discuter avec les riverains. Le problème est binaire : on passe, ou on ne passe pas. Faut simplement une volonté politique de faire appliquer la loi », commente Yves Piffard. Sa méthode est directe : « La préfecture met en demeure les riverains d'enlever les obstacles, avec une date limite. S'ils ne s'exécutent pas, elle envoie la gendarmerie dresser des contraventions. »

Côté propriétaires, on ne refuse pas une charte. Mais, affirme Olivier de Boüard, « cette charte ne sera utile que si la servitude est applicable. Or, elle l'est peut-être dans l'esprit, mais pas dans les faits, pas partout. Donc, seule la justice dira si oui ou non le passage est possible ».

Christophe JAUNET.

ACCÈS AUX RIVES. Hier, nouvelle marche revendicative à La Chapelle/Erdre

Un pas en avant, un pas en arrière

Les riverains attendent que la justice se prononce et les marcheurs lancent un ultimatum au gouvernement.

Fin septembre, les riverains de la Poterie avaient laissé passer une délégation et les gendarmes étaient sur place pour assurer la promenade. Hier, retour en arrière pour les militants d'Erdre pour tous qui ont trouvé barrière close, à l'occasion de leur rando pour l'accès aux rives. « Comme cela a été dit en préfecture jeudi (NDLR : PO du 23/11/2013), nous attendons la décision de justice », soulignait Olivier de Boüard,



Au Meslier, le barrage de branchages a été réinstallé. PO-ST

propriétaire du château de la Poterie, à La Chapelle. « Fin août, après les constats d'obstacles, des contraven-

tions de grande voirie ont été transmises au Tribunal administratif. Mais le tribunal prend son temps et ne se

prononcera qu'en décembre», a expliqué Yves Piffard, du collectif Erdre pour tous. « Le préfet joue la montre. Les élus ont rencontré le ministre qui a beaucoup écouté, confirmant que la servitude s'appliquait, mais pas encore agi. » Marche journalière, dominicale, des idées ont germé, côté militants : « Mais puisque faire pression sur les riverains est inutile, nous posons un ultimatum, a déclaré Guy Croupy, du collectif. Si d'ici fin janvier le préfet n'a pas donné de signes tangibles pour que l'on puisse marcher, nous irons voir le gouvernement ».

S.T.

Pour ne rien rater sur l'Erdre, retrouvez nous sur :



<http://federation-amis-erdre.over-blog.com>



<http://www.facebook.com/FDAmisErdre>



<http://twitter.com/fdamiserdre>